

ENJEUX ET DEROULEMENT DE LA FORMATION PREPARATOIRE A L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation

L'automobile est devenue un outil social indispensable au sein de notre société. En effet, au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'un véhicule est une réelle nécessité sur le plan professionnel ou pour les études.

Rouler en toute sécurité est donc primordial pour tous les usagers de la route.

Les conducteurs débutants représentent encore une part trop grande de tués/blessés sur la route. C'est pourquoi il est nécessaire de former et éduquer les jeunes conducteurs à se déplacer avec prudence et en ayant conscience de l'environnement qui l'entoure.

L'objectif de la formation est d'amener les conducteurs débutants à la maîtrise des compétences en termes de savoir être, savoir-faire. La formation est une vue d'ensemble des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre en danger sa sécurité et celle des autres usagers de la route.

Durant leur formation, les élèves vont apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites. Ils vont devoir comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des aspects physiques et psychologiques.

Déroulement de la formation en vue de l'examen au permis de conduire

Avant l'inscription définitive à l'auto-école, l'élève devra faire une évaluation de départ (sur tablette avec l'application eval+) pour avoir une estimation du nombre de leçons de conduite à effectuer avant de pouvoir prétendre passer l'examen de conduite.

Lors de son inscription l'élève aura le choix entre plusieurs formations, en boîte manuelle ou automatique, avec ou sans apprentissage du code de la route. Une fois inscrit et en signant le contrat de formation, l'élève s'engage à suivre selon ses choix le programme de formation suivant :

Formation théorique :

La formation théorique se déroule à la fois de manière collective, dans les locaux de l'auto-école, et de façon individuelle en dehors de l'établissement grâce à une application internet.

Au sein de l'établissement les élèves s'entraîneront sur un support média (Virtual streaming ou DVD) avec la présence ou non d'un enseignant de la conduite titulaires d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Formation pratique :

Cette phase débutera une fois que l'élève aura obtenu et pourra présenter son attestation de réussite au code de la route.

Durant la phase pratique l'élève sera amené à circuler :

- En ville
- En rase campagne
- Sur route nationale / autoroute
- De nuit

L'élève pourra se voir proposer des sessions d'écoute pédagogique durant lesquelles il sera installé à l'arrière du véhicule pour observer un élève qui conduit. Il écouterait alors les explications et conseils de l'enseignant. Il pourra également faire part de ses observations et réflexions durant l'écoute pédagogique.

Conditions de passage aux examens du permis de conduire

Pour l'examen théorique (ETG), le candidat doit avant tout voir son dossier accepté par la préfecture. Ensuite il doit s'inscrire par ses propres moyens à une session d'examen. Une fois obtenu, son code de la route à une validité de 5ans. Si le candidat n'a pas passé son permis de conduire durant la période de validité de son code de la route, il devra repasser l'examen théorique.

Pour réussir cet examen, il faut obtenir au minimum 35 bonnes réponses sur 40 questions. Une réponse sera considérée correcte si toutes les propositions exactes sont validées.

L'épreuve pratique du permis de conduire n'est accessible qu'aux élèves ayant 17ans minimum. L'examen se fait lorsque l'élève a un code de la route en cours de validité, qu'il a effectué toutes les leçons de conduite et rendez-vous convenus avec l'auto-école et que les moniteurs le déclarent prêt pour l'examen. Aussi l'élève doit avoir payer la totalité de sa formation 1 semaine avant la date de l'épreuve du permis.

Le jour de l'examen, le candidat devra présenter à l'examineur une pièce d'identité **physique et valide** et selon la formation suivie, son application KOPILOTE.

Cette épreuve a pour but de vérifier si le candidat est apte à conduire seul sans mettre en danger sa sécurité et celle des autres. L'examen dure 32 minutes et est évalué par un expert. Ce dernier précisera avant l'examen ce que l'élève devra faire :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier
- Réaliser 2 manœuvres différentes
- Suivre un itinéraire de façon autonome, durant 5 minutes
- Procéder à une vérification intérieure ou extérieure du véhicule puis répondre à une question de premiers secours
- Appliquer les règles du code de la route s'appliquant aux jeunes conducteurs
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers de la route
- Adapter sa conduite dans un souci d'écoconduite

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit le bilan de compétences dans une grille d'évaluation. Les résultats de l'examen sont disponibles sous 48h sur le compte RDVpermis de l'élève. Si le résultat est positif, le candidat devra télécharger son Certificat d'Examen du Permis de Conduire (CEPC), qui tiendra lieu de permis de conduire provisoire. Il a une validité de 4 mois dès son obtention et est à présenter en cas de contrôle par les forces de l'ordre. En cas de réussite l'élève sera donc en période probatoire et aura 6 points sur son permis de conduire.